



AVIS DE PUBLICITE – VILLE D'ANGERS
En vue d'une occupation temporaire du domaine public
« ACCROCHE CŒURS – 12, 13 et 14 septembre 2025 »

Présentation : Comme chaque année, le festival des Accroche-Cœurs revient, du vendredi 12 au dimanche 14 septembre 2025. Événement incontournable des Angevins, cette 25^{ème} édition proposera une programmation riche et variée (arts de rue, théâtre, danse, musique, cirque, déambulations...), pour tous les publics et tous les âges.

Objet : Cet avis porte sur l'installation d'un stand de sérigraphie, au sein du Village des saveurs pour l'édition 2025 des Accroche-Cœurs à Angers en application de l'article L2111-1-1 du CGPPP et suivants. **En référence à l'édition 2025, nous aimerions que le sérigraphe sélectionné soit en mesure de floquer le visuel de l'édition 2025 sur les t-shirts des habitants. Des visuels pourront vous être transmis par la ville d'Angers (sous réserve des droits d'auteur)**

Caractéristiques principales : La Ville d'Angers met à disposition de l'occupant une surface dédiée à l'installation de commerçants sur différents sites durant le festival des Accroche-Cœurs. *Les jours, horaires de vente et les sites mentionnés sont susceptibles d'être modifiés en cas de changement dans la programmation.*

Accès à l'électricité, pas d'accès à l'eau

1 sérigraphe, au sein du Village des saveurs, place de la Rochefoucauld :

- Le vendredi 12 septembre 2024, de 19h à 00h
- Le samedi 13 septembre 2024, de 11h à 00h
- Le dimanche 14 septembre, de 11h à 18h

Cette occupation devra se faire dans le respect de l'emprise réservée aux autres installations ainsi qu'au passage réservé aux services de secours.

La sélection sera réalisée par le service Commerce et le service Action Culturelle. Le lieu et les horaires de vente seront communiqués au candidat. L'emplacement précis occupé pourra être modifié en cas de travaux d'urgence.

L'occupant versera à la Ville d'Angers une redevance d'occupation du domaine public de 5,20€ le m² par jour, correspondant aux tarifs en vigueur.

Les modalités d'occupation (accès, fluides) sont en cours d'élaboration et seront précisées ultérieurement à l'occupant. L'occupant s'engage à être présent sur la période définie par permis de stationnement, délivré en cas de sélection. Le mobilier et le matériel nécessaire à l'exploitation sont à la charge de l'occupant.

Date limite de réception des candidatures : jeudi 19 juin 2025 à 12h00.

Dossier à remettre par les candidats :

- Références du candidat sur des prestations comparables
- Style graphique proposé, techniques utilisées (sérigraphie, estampes...)
- Engagement en faveur du développement durable (matières durables, tissus de seconde main, encres végétales et écologiques, la gestion des déchets...)

Eléments techniques :

- Puissance électrique nécessaire et détail des branchements nécessaires (préciser l'ampérage ou la puissance en Watts),
- Horaires d'arrivée et de départ en fonction des horaires de vente (temps d'installation),
- Surface d'occupation demandée (longueur, largeur ou profondeur),
- Taille du véhicule et emprise au sol, poids du véhicule
- Coordonnées de la structure (n° Siret, adresse du siège social, adresse mail, nom du représentant de la structure et nom, prénom et téléphone de l'interlocuteur présent le jour J si différent).

Eléments administratifs du ou des gérants candidats :

- Extrait K bis de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle
- Carte de commerçant en cours de validité
- Justificatif d'identité du demandeur
- Contrat des employés le cas échéant
- Immatriculation du véhicule utilisé

- Attestation sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, qu'il n'a pas fait l'objet d'interdiction de concourir, qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation pénale.

Critères de choix :

La sélection des candidats se fera selon les critères suivants :

- Siège social Angers Loire Métropole
- Garantie et expérience professionnelle dans un secteur comparable.
- Respect des actions en faveur du développement durable.
- Capacités matérielles et humaines déployées.
- Contenu du projet : style graphique, esthétique de l'installation
- Tarifs pratiqués

Suites administratives :

- Il sera délivré un permis de stationnement nominatif à l'occupant.

Conditions d'envoi :

Les candidatures sont à transmettre :

- soit par mail à occupation.domaine-public@ville.angers.fr,
- soit en mains propres au service Commerce,
- soit par pli recommandé avec accusé de réception à :

VILLE D'ANGERS – DIRECTION VOIRIE COMMUNAUTAIRE ET ESPACE PUBLIC – SERVICE COMMERCE
« OCCUPATION TEMPORAIRE SERIGRAPHES ACCROCHE COEURS 2025 »
85 RUE DU MAIL, CS 80011, 49020 ANGERS CEDEX 02

Renseignements complémentaires :

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé à Madame Apolline Ravet, service Commerce – Direction Voirie Communautaire et Espace Public – tél : 02.41.05.48.86 ou par courriel : occupation.domaine-public@ville.angers.fr